

INDEMNISATION DES VICTIMES DE LAC-MÉGANTIC

Le CP ouvre la porte à l'entente

GIUSEPPE VALIANTE
La Presse Canadienne

MONTRÉAL — Le Canadien Pacifique (CP) serait prêt à endosser l'entente d'indemnisation des victimes de la tragédie de Lac-Mégantic s'il obtenait d'abord certaines garanties juridiques.

Les avocats de la défunte société ferroviaire Montreal Maine and

Atlantic (MMA), responsable du train qui a déraillé le 6 juillet 2013, ont déposé plus tôt cette semaine au tribunal une requête visant à modifier certaines conditions de l'entente qui prévoit des indemnités de 435 millions \$ pour les victimes ou leurs proches.

Andrew Adessky, de la firme Richter, contrôleur judiciaire nommé par la cour pour gérer la faillite de la MMA, a indiqué hier

que le Canadien Pacifique serait prêt à accepter l'entente si on lui garantissait une certaine protection juridique dans le cas où le transporteur serait poursuivi par d'autres créanciers ou par des victimes du déraillement, qui a fait 47 morts.

Si un juge accepte les conditions modifiées, le CP abandonnera toutes ses objections au fonds au Canada et aux États-Unis.

officiellement que l'audience soit reportée afin de lui donner plus de temps pour examiner le texte de la requête.

M^e Orenstein a dit qu'il aurait peut-être lui-même besoin de plus de temps. « Nous venons juste d'obtenir (la requête) et nous l'étudions », a-t-il affirmé.

M^e Orenstein a aussi cité la requête en disant que le CP avait exprimé une volonté d'abandonner son appel.

Le CP est le seul acteur de ce dossier qui a refusé de participer à l'entente d'indemnisation conclue par les autres intervenants. Le transporteur ferroviaire a annoncé l'été dernier qu'il ferait appel de la décision du juge Gaétan Dumas, de la Cour supérieure, qui a entériné l'entente. Les autres entreprises concernées ont accepté de participer au fonds d'indemnisation des victimes en échange de l'assurance qu'elles seraient ensuite déchargées de toute responsabilité juridique.

Le CP s'est opposé au fonds d'indemnisation, faisant valoir qu'il n'était pas responsable pour le déraillement meurtrier et qu'il ne serait pas en mesure de se défendre adéquatement s'il devait être poursuivi par l'une des entreprises déchargées de toute responsabilité juridique ou par d'autres victimes ou créanciers.

La nouvelle requête de la MMA vise à clarifier les obligations juridiques du CP dans l'éventualité où l'entreprise canadienne serait traduite en justice, perdrait sa cause, et se verrait ordonner de payer un montant en lien avec le déraillement.

Le CP n'a pas retourné les appels de *La Presse Canadienne* l'invitant à commenter l'information.

«Un bon deal/malgré tout»

L'avocat Daniel Larochelle confiant que le plan de 435 M\$ sera ratifié



M^e Daniel Larochelle — PHOTO ARCHIVES
LA TRIBUNE, FRÉDÉRIC CÔTÉ

qui s'occupe de la faillite de la MMA, c'est comme une entente entre la MMA et le CP. Mais nous aussi nous en faisons partie par le biais du recours collectif, par la force des choses. Ça devient assez technique à un moment donné. »

Le CP ne mettra pas d'argent à court terme, d'après lui.

« Il n'y a rien de conclu. La requête du syndic, c'est pour changer quelques mots dans le plan qui permettrait au CP d'abandonner son appel, mardi prochain. Au moins, il ne participe pas, mais il ne bloquerait pas l'entente. Il ne faut pas perdre notre chance d'avoir les 435 millions \$ et on garde nos droits de poursuite du CP par après », ajoute Me Larochelle.

« Nous on scrute toutes les virgules pour éviter les pièges. Nous avons fait ouvrir les yeux du gouvernement du Québec sur certaines choses. La nouvelle requête

DES CITOYENS NE PERDENT PAS ESPOIR

« Le CP aurait dû participer, parce qu'ils y sont jusqu'au cou dans ça. Ils auraient dû s'entraider avec les autres compagnies, au lieu de laisser faire les choses », croit le citoyen Doris Poirier.

« Je trouve correct d'en être venu à une entente. Je crois que le CP veut étirer la sauce, estime de son côté Micheline Thibodeau. Les poursuivre, un jour, ça risque de prendre du temps. Je serais contente si l'indemnisation des victimes pouvait se faire, car tout ce qui traîne se salit! »

« Je ne suis pas surpris, commente pour sa part Gilles Rodrigue. Le CP veut sûrement s'en sortir à meilleur marché possible. Juste d'avoir changé ses intentions, c'est déjà quelque chose. Mais à quel prix? Si ça se règle vite, je suis heureux, parce que les victimes vont être indemnisées rapidement. Le CP va probablement faire une offre, ils vont refuser le montant réclamé. Ça serait mieux de se régler actuellement. »

FESTIVAL DU PLEIN AIR D'AUTOMNE

LES 10, 11 ET 12 OCTOBRE 2015

RANDONNÉE PÉDESTRE • ARTISANS • JEUX • MUSIQUE
REMONTÉE MÉCANIQUE AU SOMMET

Paysages

ÉPOUSTOUFLANTS



Vivez
OWL'S HEAD
QUÉBEC



FESTIVAL ARC-EN-CIEL

MUSIQUE DE 11h à 18h

owlshead.com • 1 800 363-3342